



Vivre, Informer et Agir pour le Périgord-Limousin



OUI A DES ENERGIES RENOUVELABLES **ADAPTEES** A NOS TERRITOIRES
NON AUX EOLIENNES **INDUSTRIELLES** GEANTES DANS NOS CAMPAGNES

Association **VIAPL**

Site internet : www.viapl.fr

BP5 24470 ST-PARDOUX-LA-RIVIERE

Courriel : contact@viapl.fr

- POUR FAIRE UN DON À VIAPL -

Bonjour,

En date du 09-01-2018, l'association VIAPL a été reconnue « association d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel » par la Direction des Finances Publiques.

Dans ces conditions, les dons versés à VIAPL ouvrent droit à la réduction d'impôt (soit 66% du montant du don) prévue aux articles 200 et 238bis du CGI.

Sachant, clairement, que seule la voie juridique nous permettra de lutter efficacement contre les deux projets éoliens que nous combattons, nous faisons donc un appel aux dons pour constituer une trésorerie suffisamment provisionnée pour faire face à nos actions en justice.

Pour faire un don, imprimez la page 2 de ce document et renvoyez-la, accompagné de votre versement à :

**VIAPL
BP5
24470 SAINT-PARDOUX LA RIVIERE**

Vous recevrez un reçu fiscal vous ouvrant droit à 66% de crédit d'impôt du montant de votre don.

(Par exemple, un don de 100 euros vous coûtera réellement 34 euros et vous donnera droit à une réduction d'impôt de 66 euros).

Un grand merci pour le soutien que vous apportez à notre cause

Bien amicalement à vous,

Christian CLAIR, pour le Bureau de VIAPL



Vivre, Informer et Agir pour le Périgord-Limousin



OUI A DES ENERGIES RENOUVELABLES **ADAPTEES** A NOS TERRITOIRES
NON AUX EOLIENNES **INDUSTRIELLES** GEANTES DANS NOS CAMPAGNES

Association **VIAPL**

Site internet : www.viapl.fr

BP5 24470 ST-PARDOUX-LA-RIVIERE

Courriel : contact@viapl.fr

- POUR FAIRE UN DON À VIAPL -

Les champs marqués * sont obligatoires. Merci de votre compréhension.

* NOM.....

* PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

TÉLÉPHONE.....

COURRIEL.....

* Je fais un don de

30 € (10 € après déduction de 66%) 50 € (17 € après déduction)

100 € (34 € après déduction) 150 € (51 € après déduction)

200 € (68 € après déduction) autre.....€

* en espèces par chèque à l'ordre de VIAPL

Vous recevrez un reçu fiscal

Fait àLe.....

Signature :

Bulletin et règlement à retourner par courrier à :

VIAPL

BP5

24470 SAINT-PARDOUX LA RIVIÈRE

Association reconnue d'intérêt général.

Les dons ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238bis du CGI.